

Honoraires de Gestion Immobilière



CONDITIONS TARIFAIRES

5,5 % HT des encaissements soit **6,6 % TTC**

LES PRESTATIONS INCLUSES :

- Encaissement des loyers : Nous assurons la collecte des loyers et l'envoi des avis d'échéances et des quittances aux locataires.
- Relances des locataires défaillants : Gestion des retards de paiement avec relances systématiques par lettres simples puis par mise en demeure
- Gestion des impayés : Transmission des dossiers des locataires défaillants aux huissiers pour délivrance de commandements de payer.
- Suivi des travaux : En cas de nécessité, nous établissons des devis, passons les commandes, réglons les fournisseurs, et assurons le suivi des travaux jusqu'à leur bonne exécution.
- Révision annuelle du loyer : Ajustement des loyers et régularisation des charges chaque année.

- Gestion des congés locataires : Information du propriétaire en cas de départ du locataire et proposition de nouveau loyer quittancé.
- Établissement des décomptes de sortie : Calcul des charges et des éventuelles dégradations lors du départ du locataire.
- Changement d'adresse : Information du centre des impôts concernant le changement d'adresse du locataire.
- Rapports de gestion : Transmission d'un compte rendu de gestion locative mensuel ou trimestriel avec règlement par chèque ou virement.
- Déclaration des revenus fonciers : Émission d'un projet de déclaration des revenus fonciers.
- Suivi des attestations : Gestion des attestations d'assurance et d'entretien de votre logement.

PRESTATIONS OPTIONNELLES

- Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers — 90€ TTC par an et par lot
- Gestion de la procédure avec huissiers et avocats (frais huissier et d'avocat à la charge du propriétaire) 450€ TTC par dossier
- Gestion sinistre, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle — 350€ TTC par dossier
- Gestion technique d'entretien courant > 5.500€ TTC : devis, demande d'accord propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle — 150€ TTC par dossier • Montage d'un dossier de rénovation énergétique, suivi du dossier et obtention des fonds — 350€ TTC par dossier

PROMESSE CLIENT

- Transparence totale : Nous gérons votre bien en toute transparence et dans le respect de vos volontés. Nous ne devenons jamais propriétaire à votre place.
- Honoraires compétitifs : Des honoraires clairs, simples et transparents.
- Taux de TVA : Le taux de TVA en vigueur est de 20 %.
- Déductibilité fiscale : Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers selon la loi de finances en vigueur.
- Gestion des dépôts de garantie : Le dépôt de garantie est intégralement reversé aux bailleurs